

**Borne de recharge électrique publique
Formulaire de demande
Tarif préférentiel 2025 « Habitant »**

Requérant(e)

Titre : Société :
Nom : Prénom :
Adresse : NPA/Lieu :
Email (utilisé pour le compte eCarUp) :

A titre indicatif (optionnel) :

N° Plaques : Modèle véhicule :

TARIF PREFERENTIEL 2025 «HABITANT»: CHF 0.45 / kWh*

Informations : <https://www.epalinges.ch/transport-public/electromobilite>

Pour activer le droit à un tarif préférentiel, le requérant doit d'abord s'inscrire sur le réseau eCarUp via l'application eCarUp, car l'activation de ce tarif n'est possible qu'après cette étape préalable d'inscription. L'inscription nécessite uniquement **une adresse email et un moyen de paiement**.

La demande du tarif préférentiel est à transmettre ensuite par courriel à energie@epalinges.ch.

Après vérification de la demande, le Service de l'urbanisme, architecture et énergie procédera à l'activation du droit au Tarif préférentiel « Habitant », et en informera le requérant par courriel.

Vous pourrez ainsi accéder à l'ensemble des bornes publiques d'Épalinges à un tarif avantageux mais également à l'ensemble des bornes du réseau eCarUp au tarif public sans frais de roaming. Astuce pour s'affranchir des frais de roaming sur les bornes non intégrées nativement au réseau eCarUp : créez un compte chez les autres opérateurs tels que Swisscharge, MOVE et EVPass-Shell et procédez à la charge via l'application de l'opérateur de la borne. Pour cela, soyez attentif au logo de l'opérateur collé sur la borne.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et l'engagement de confidentialité du réseau eCarUp ([mentions légales - eCarUp AG](#)) et les accepte. Je confirme l'exactitude des informations renseignées sur le présent document.

Lieu et date :

Signature du requérant :

Tampon (si société) :

**Tarif applicable aux bornes publiques d'Épalinges uniquement au 19.09.2025. Tarif soumis à modification en fonction de l'évolution des prix de l'électricité. Amende et pénalités en cas de durée de stationnement non respectée : disque obligatoire et libération obligatoire de la place de parc dans les 30 minutes suivant la fin de la charge et au maximum à la fin de la durée de stationnement autorisée.*

Réservé à l'administration